

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 27 mai 2024 à 16 h 35, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Sont également présentes la greffière, la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 16 h 35 et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2024-247

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mai 2024

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mai 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-248

Autorisation de signature – Transaction - Lettre d'entente CBC#28 – Règlement du grief 24-01

ATTENDU la résolution 2024-200 adoptée le 21 mai 2024;

ATTENDU le dépôt du grief 24-01;

ATTENDU le règlement intervenu entre les parties suite à une médiation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la transaction intervenue entre les parties;

QUE les directeurs concernés soient autorisés à signer la transaction;

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBC#28 à intervenir entre le Syndicat des travailleurs et travailleuses cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice générale, la directrice des ressources humaines ainsi que le directeur du service concerné soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la lettre d'entente CBC #28 entre en vigueur en date de sa signature par les parties;

QUE la résolution 2024-200 soit abrogée.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public.

RÉSOLUTION NO. 2024-249

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 16 h 37.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste